



Département Scientifique  
Mathématiques, Informatique,  
Physique et Systèmes

## Procès Verbal du Conseil plénier du Département Scientifique

*Jeudi 21 septembre 2017 à 15h*

*Membres titulaires présents ou représentés avec voix délibérative* : Philippe COMBETTE, Anne-Lise FAIVRE, Marc HERZLICH, Serge MORA, Marie-Laure MUGNIER, Sandrine BARDET, Thierry MICHEL, Clémentine NEBUT, Jérémie TORRES (procuration à Marc HERZLICH), Gwladys TOULEMONDE, Arnaud VIRAZEL, Catherine ARASPIN, Franziska BARHO, Jérémy NUSA, Alain FOUCARAN (jusqu'à 16h00), Pierre LEFEBVRE, Paul LANDAIS, Jean-Michel MARIN, Stéphane PAGANO (procuration à Sandrine BARDET à partir de 17H10), Philippe POIGNET, Denis PUY, Alain HOFFMANN, Philippe PUJAS (représenté par Petru NOTINGHER), Jean-François DUBE (représenté par Olivier COMPANYY), Serge PRAVOSSOUDOVITCH (représenté par Lionel TORRES),

*Membres suppléants présents avec voix délibérative* : aucun.

*Membres suppléants présents sans voix délibérative* : Marianne HUCHARD, Bruno ROUZEYRE.

*Invités permanents présents* : Christophe FIORIO

*Autres invités* : Alain GIANI, directeur de la plateforme Centrale de Technologie de Montpellier.

### ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Validation des PV des Conseil du 4 mai et du 15 juin 2017
3. Campagne d'emplois enseignants chercheurs et PAST
4. Présentation Plateforme « Centrale de technologie de Montpellier »
5. Statuts des plateformes « Laboratoire du Froid », « Pôle CNFM de Montpellier » et « Magasin de Physique et de Métallurgie »
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h20 après un changement de salle.

En début de séance, plusieurs élus signalent que les documents ont été transmis très tardivement et qu'il est difficile de faire un travail d'examen de ceux-ci dans ces conditions. Le directeur du DS leur donne entièrement raison et s'excuse de cette situation.

### **1. Informations générales**

La journée scientifique « Calcul », organisée par Frédéric Dubois (LMGC), Simon Mendez (IMAG) et Antoine Rousseau (équipe INRIA LEMON), aura lieu le 6 décembre prochain.

L'appel d'offres de l'I-SITE MUSE a été lancé. Il comprend une partie permettant de financer des recherches hors des thèmes de MUSE (à hauteur de 10 % de son montant, ce qui est censé correspondre au montant dévolu à des recherches hors MUSE au sein de l'appel d'offres « Soutien à la recherche » de l'UM des années passées).

L'évaluation des projets se fera par secteur thématique dans un premier temps, puis par un comité plénier (obtenu en réunissant les commissions des 5 secteurs thématiques) avant arbitrage final par le Conseil de MUSE. La commission

thématique du secteur MIPS (12 personnes, comme les autres commissions thématiques) est composée pour moitié de nommés par le Conseil de MUSE et pour l'autre moitié de membres de la Commission Recherche de l'UM et des Départements scientifiques.

Le Directeur du DS a été sollicité pour proposer des noms pour cette Commission : il annonce qu'il souhaite proposer uniquement des noms d'élus au Conseil du DS, pour des raisons évidentes de légitimité.

## **2. Validation du PV des séances du 4 mai et du 15 juin 2017**

Le projet de PV du 4 mai 2017 est validé par les membres du Conseil :

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 25**

**POUR : 25      ABSTENTION : 0                      CONTRE : 0**

Le projet de PV du 15 juin 2017 est validé par les membres du Conseil.

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 25**

**POUR : 25      ABSTENTION :              0              CONTRE : 0**

## **3. Campagnes d'emplois enseignants-chercheurs et PAST 2018**

Suite au débat d'orientation ayant eu lieu le 7 septembre, le Conseil de DS doit maintenant se prononcer sur les fiches de poste présentées pour publication.

En raison du départ en cours de séance de certains membres du Conseil, la campagne PAST est présentée d'abord, avec des demandes de renouvellement à l'identique

- d'un poste de PR associé à temps partiel en 63<sup>e</sup> section en électronique et informatique industrielle, (FDS / IES) ;
- un poste de MCF associé à temps plein en 61<sup>e</sup> section en infographie, internet, multimedia et réalité virtuelle (IUT Béziers / LIRMM) ;

Le Conseil approuve la publication de ces 2 postes de PAST à la campagne d'emplois 2018, avec renouvellement à l'identique des profils de poste.

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 25**

**POUR : 24      ABSTENTION :              1              CONTRE : 0**

Sont ensuite proposés au concours Enseignants-chercheurs 2018 les postes suivants :

- un poste de MCF en 25<sup>e</sup> section en mathématiques fondamentales (FDS / IMAG) ;
- un poste de PR en 26<sup>e</sup> section en apprentissage statistique, et statistique médicale (FDS / IMAG) ;
- un poste de MCF en 27<sup>e</sup> section en informatique et image (FDS / LIRMM) ;
- un poste de MCF en 28<sup>e</sup> section en physique théorique et modélisation du vivant (FDS / L2C).

Le contenu scientifique des fiches de poste est présenté dans l'Annexe 1.

Le Conseil approuve la publication de ces 3 postes de MCF et 1 poste de PR à la campagne d'emplois 2018, sur les profils de poste joints en annexe 1.

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 24**

**POUR : 24      ABSTENTION :              0              CONTRE : 0**

Suite à la discussion ayant eu lieu lors du Conseil précédent autour support libéré à Polytech par la retraite d'un collègue MCF relevant de la section 06 (sciences de gestion) mais effectuant la très grande majorité de ses enseignements en informatique, il est indiqué que ce poste pourrait faire l'objet d'une opération conjointe de réaffectation à Polytech d'un collègue actuellement en poste en 27<sup>e</sup> section à l'IUT de Béziers (ce qui permet de répondre aux besoins d'enseignement spécifiques exprimés par Polytech) et d'une publication du support vacant sur un profil assez large en informatique à l'IUT de Béziers et au LIRMM.

A l'heure actuelle, la disponibilité de ce poste est probable mais pas totalement confirmée. Une discussion est en cours avec le DS Gestion (dont relève la plupart des enseignants-chercheurs en section 06) et avec la présidence.

En l'absence de plus de détails, le Directeur du DS demande au Conseil un vote sur le principe de publication du poste proposé à l'IUT de Béziers, accompagné des besoins en formation exprimés par l'IUT, mais sans vote sur un profil de recherche précis.

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 24**

**POUR : 23      ABSTENTION :            1            CONTRE : 0**

#### **4. Présentation de la plateforme « Centrale de Technologie de Montpellier »**

Alain Giani, directeur de la plateforme, vient la présenter (Annexe 2). La plateforme assure un service varié, avec des utilisateurs des laboratoires IES, L2C, LIRMM, ICG, de laboratoires extérieurs (dont le LAAS à Toulouse) et d'industriels.

Le débat porte sur la soutenabilité financière de la plateforme. Alain Giani précise que les tarifs sont très compétitifs mais représentent déjà une dépense conséquente pour les équipes concernées. Une réflexion pourrait néanmoins être menée pour les tarifs extérieurs.

#### **5. Statuts des plateformes « Laboratoire du Froid » et « Pôle CNFM de Montpellier »**

Le Vice-Président Recherche a souhaité que tous les statuts des plateformes rattachées au DS soient remis à jour et harmonisés. Le statut précédemment utilisé au temps de l'ex-UM2 n'est plus valable ; les plateformes sont désormais des services rattachés aux composantes que sont les DS.

Le DS MIPS comprend 9 plateformes, dont le Conseil devra valider les statuts au cours de l'automne, sous la forme d'une Annexe aux statuts du DS (une annexe par plateforme). Un document complémentaire décrivant les moyens affectés à chaque plateforme doit également être validé, dans un second temps.

Les annexes correspondant au « Laboratoire du Froid » et au « Pôle CNFM de Montpellier » sont prêts et présentés aux membres du Conseil (Annexes 3 et 4)

Les membres du Conseil s'étonnent de la distinction entre « centres de services » (pour le laboratoire du Froid) et de « plateforme technologique » (pour le Pôle CNFM de Montpellier). Le Directeur du DS répond qu'il s'agit là de la volonté du vice-président recherche, qui souhaite distinguer les structures accueillant des plateaux de haute technologie au service des laboratoires des structures qui fournissent un « matériel » (ici, des liquides cryogéniques). Sur l'UM, il y aura 4 « centres de services » (deux dans le DS MIPS : le Laboratoire du Froid et le Magasin de Physique et de Métallurgie ; deux dans le DS Chimie : la Réserve de Produits Chimiques et l'Atelier du Verre) et 13 ou 14 « plateformes ».

La distinction ne paraît pas si claire à plusieurs membres du Conseil. En pratique, la différence dans les statuts est minime.

Le Conseil approuve l'annexe aux statuts du DS relative au Laboratoire du Froid.

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 24**

**POUR : 23      ABSTENTION :            1            CONTRE : 0**

Le Conseil approuve l'annexe aux statuts du DS relative au Pôle CNFM de Montpellier.

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**VOTANTS : 24**

**POUR : 23      ABSTENTION :      1      CONTRE : 0**

Un débat s'engage ensuite sur la notion de « plateforme technologique de DS » par rapport à celle de « plateau technique de laboratoire » (y compris ouvert à des utilisateurs extérieurs). En attendant un débat plus approfondi, quelques éléments de réflexion sont proposés :

- une plateforme est (au moins en grande partie) une structure offrant des prestations, n'apparaissant donc pas parmi les auteurs des publications, par opposition à des collaborations de recherche entre des équipes (même à coûts partagés) ;
- une plateforme de DS indépendante des labos devrait être utilisée par plusieurs laboratoires, à une hauteur importante de son activité ;
- une plateforme de DS indépendante des laboratoires devrait présenter un modèle économique qui lui permet d'équilibrer ses recettes et ses coûts (au moins en fonctionnement).

Le Directeur du DS précise qu'un débat plus complet aura lieu en Conseil au cours de l'automne. Il a été saisi (informellement) de plusieurs demandes de création de nouvelles plateformes, il importe donc que le Conseil se positionne sur des critères (au moins un fil conducteur) qui permettent d'examiner plus en détail ces demandes si elles se confirment. En attendant, les présentations de plateformes au cours des Conseils permettent aux membres du Conseil de connaître l'existant au sein du DS.

## **6. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, le Conseil est levé à 18h.